



PASS'SPORTS ET LOISIRS

Vous êtes un jeune
Gibriaçois de moins de 18 ans
pratiquant une activité sur la
commune ?

Une aide de 30 € ou 60 €
est possible !

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Tél : 03 80 34 30 35
ccas@gevreychambertin.fr

VILLE DE
**GEVREY
CHAMBERTIN**
CCAS de GEVREY-CHAMBERTIN

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GEVREY-CHAMBERTIN
PROPOSE AUX JEUNES GIBRIACOIS UNE AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE ET
CULTURELLE DE 30 OU 60 €

Conditions d'attribution

- Être domicilié(e) à Gevrey-Chambertin
- Être âgé(e) de moins de 18 ans
- Être inscrit(e) dans un club sportif, une association ou un organisme **dont le siège est situé à Gevrey-Chambertin.**

Barème

Le montant de l'aide varie :

Famille imposable : **30 €**

Famille non imposable : **60 €**

Modalités

Pour en bénéficier, merci de remplir le formulaire et de le retourner avec les documents suivants, à compter du 1er septembre au 15 novembre 2020 au secrétariat à l'adresse suivante **CCAS, 2, rue Souvert - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN** :

- justificatif de domicile de l'année en cours
- copie intégrale du livret de famille ou carte d'identité de l'enfant
- dernier avis d'imposition
- RIB
- attestation d'inscription d'une association ou organisme de Gevrey-Chambertin (contenant un tampon) et licence pour la pratique d'un sport.

Après instruction du dossier, les familles seront informées par courrier du montant de l'aide accordée et le virement sera effectué dans le mois suivant directement sur le compte bancaire correspondant au RIB transmis.

Formulaire de demande

Montant de la cotisation réglée : _____

NOM et prénom de l'enfant: _____

Date de naissance: _____

Garçon Fille

NOM/prénom du représentant légal :

Adresse : _____

Tél. fixe : _____

Tél. portable : _____

E-mail: _____

Le _____ À _____

Signature

**Les aides seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes
et dans la limite de la dotation annuelle.**